



ACCORDAGE

HÔTEL DE SOINS

Présentation

Dans les appartements « **Hôtel de Soins** », Accordage prend la régie des soins après une hospitalisation et permet une revalidation dans une formule hôtelière confortable.

La Résidence Service avec Soins Accordage, située dans le **centre de Charleroi**, propose **50 appartements** pour les seniors qui pour diverses raisons (ex. mobilité réduite, solitude, demande de soins, sécurité, ... ou simplement envie d'un confort total !) désirent venir vivre dans **un bel environnement résidentiel** et **sécurisant**, et qui cherchent une nouvelle qualité de vie pour eux-mêmes et leur famille **sans faire de concessions** par rapport à leur indépendance, et ceci à vie.

Sommaire

- I. La prise en charge
- II. L'Équipe
- III. Le séjour et modalités financières
- IV. La procédure d'admission
- V. Les informations pratiques

I. La prise en charge

Accordage assure la continuité des soins pour ces patients dont le profil médical ne nécessite plus une hospitalisation mais qui pour diverses raisons ne peuvent pas rentrer au domicile et ceci selon un plan de soins défini et planifié.

Par exemple :

- Les patients ayant subi une intervention chirurgicale (orthopédie, chirurgie digestive, ...) et nécessitant une assistance à la vie journalière temporaire ainsi qu'une revalidation plus ou moins longue.
 - Les patients gravement brûlés qui nécessitent une assistance à la vie journalière, des soins de plaie et une revalidation intensive et prolongée.
 - Les patients porteurs de plaies chroniques nécessitant des soins spécialisés et/ou intensifs, le plus souvent avec revalidation et aide à la vie journalière.
 - Les patients ayant subi un traitement oncologique lourd et qui ont besoin d'une période de convalescence, avec aide à la vie journalière.
 - Les patients dont l'état ne nécessite plus l'hospitalisation, mais qui doivent continuer à recevoir des médicaments ou une alimentation par voie intraveineuse.
 - Les patients nécessitant une dialyse à domicile, mais dont l'état nécessite une revalidation et/ou une aide à la vie journalière.
-

II. L'équipe

L'équipe pluridisciplinaire d'Accordage est composée de :

- **Une coordinatrice générale**
- **L'équipe infirmière intégrée Equip'age**
- **Le personnel assurant les aides à la vie journalière**
- **Le personnel administratif et logistique**

L'équipe intervient dès que la sortie de l'hôpital est jugée médicalement possible pour le patient, notre résident. La prise en charge, tout comme sa préparation avant ou pendant l'hospitalisation, se fait en triangulation avec l'équipe hospitalière et le médecin traitant, en concertation avec le patient et sa famille.

III. Le séjour et modalités financières

01. La durée du séjour est variable, avec un minimum souhaité d'un mois.

02. Les services de base, l'hébergement, les repas et les soins sont compris dans un tarif de 2450€/mois.

SERVICES DE BASE

Présence du personnel Accordage 24h/24h - **Système d'appel d'urgence**

Aide à la vie journalière, e.a . : Nettoyage hebdomadaire de l'appartement - Ramassage et évacuation des poubelles - Entretien du linge de lit et du linge de bain - Mise à la toilette - Habillage/déshabillage - Transferts au restaurant ou repas dans l'appartement - Distribution des médicaments - Assistance administrative et logistique

Régie des soins en triangulation avec l'équipe hospitalière et le médecin traitant

REPAS

Pension complète :

3 repas préparés dans notre restaurant avec collation et boissons non-alcoolisées comprises

HÉBERGEMENT

Loyer d'un bel appartement (min. 40m²) **complètement meublé et garni:** Séjour avec e.a. fauteuil de repos - Cuisine entièrement équipée - Chambre à coucher avec lit médicalisé - Salle de bains adaptée avec douche à l'italienne et WC

Charges communes : l'immeuble dispose de deux ascenseurs, un restaurant, un bar, une belle terrasse avec vue sur le parc, une salle d'activités et une bibliothèque. Il y a un parking privé.

Charges privatives (eau - électricité - gaz), **Assurance - TV - Téléphone - Internet**

SOINS

Soins infirmiers sur prescription par Equip'age (pas de ticket modérateur)

Kiné sur prescription par le cabinet Paul Cowez, intégré dans Accordage

03. A charge du résident ou facultatif

- Médicaments, matériel d'incontinence, ...
- Honoraires du médecin
- Pédicure-manucure-soins de beauté et de bien-être
- Coiffeur : possibilité au salon de coiffure intégré chez Accordage
- Communications téléphoniques
- Abonnement spécifique TV/Internet
- Buanderie : vêtements personnels
- Transport
- Possibilité d'hébergement des visiteurs selon les disponibilités
- Boissons au bar
- Opticien
- Dentiste
- Prothésiste dentaire
- Le ticket modérateur du kiné

VI. La procédure d'admission (5 étapes)

01. Appel à la coordinatrice générale chez Accordage
02. Evaluation médico-psycho-sociale à l'hôpital, dans le cadre de la continuité des soins, en collaboration avec :
 - Le médecin spécialiste, les infirmiers et le service social
 - Le patient
 - Le médecin traitant
 - La famille ou l'entourage
03. Évaluation interne de la prise en charge
04. Présentation et signature de la convention d'hébergement
05. Organisation pratique de l'admission du patient

Pendant le séjour chez Accordage, une évaluation continue sera faite afin d'assurer une revalidation optimale.

Enfin, le retour du résident à domicile sera préparé. Si ceci n'est plus envisageable, Accordage mettra tout en oeuvre pour trouver une solution sur le long terme.

V. Les informations pratiques

Pour des informations complémentaires prenez contact avec l'équipe d'ACCORDAGE.

Virginie IEVEN

071 20 09 00 | info@accordage.be

Rue de la Neuville 8, 6000 Charleroi Belgique

www.accordage.be

Une nouvelle qualité de vie sans faire de concessions